

CANALISATIONS DE DISTRIBUTION OU D'EVACUATION DES EAUX

Document technique 08-05 Non-traditionnel

Chauffage et/ou distribution sanitaire
et/ou distribution d'eau glacée –
Procédés de rénovation de réseaux
de distribution d'eau

Document technique 08-05 Non-traditionnel rev 00
16/11/2018

Établissement public au service de l'innovation dans le bâtiment, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, exerce quatre activités clés : la recherche, l'expertise, l'évaluation, et la diffusion des connaissances, organisées pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique dans le monde de la construction. Son champ de compétences couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.

Avec plus de 900 collaborateurs, ses filiales et ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux, le groupe CSTB est au service de l'ensemble des parties prenantes de la construction pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document technique, faite sans l'autorisation du CSTB, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Le présent document a été rédigé sur l'initiative et sous la direction du CSTB qui a recueilli le point de vue de l'ensemble des parties intéressées

© CSTB

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

N° de révision	Date application	Modifications
00	16/11/2018	Actualisation de la présentation et de la référence du document Modifications de fond : Création du document technique suite à la traditionalisation des produits visés par ce présent document

Table des matières

1. CARACTERISTIQUES CERTIFIEES.....	5
2. REGIME DE VERIFICATION.....	5
3. MARQUAGE.....	6
3.1. Tubes.....	6
3.2. Installation, par l'intermédiaire d'une plaque signalétique.....	6

Les exigences et dispositions précisées dans le présent Document Technique seront mises à jour dans le cas de nouveaux composants ou produits.

1. CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les caractéristiques répertoriées ci-dessous seront conformes aux spécifications indiquées dans les Avis Techniques correspondants.

Procédés de rénovation par tubage en PE :

- Caractéristiques mécaniques du tube,
- Caractéristiques physico-chimiques des matériaux constitutifs,
- Étanchéité (procédures de mise en œuvre),
- Procédures de contrôle et d'autocontrôle de la mise en œuvre,
- Caractéristiques complémentaires éventuelles figurant dans l'Avis Technique.

2. REGIME DE VERIFICATION

Les principes suivants sont à respecter :

- une déclaration d'ouverture pour chaque chantier réalisé doit être adressée au CSTB (Direction HES/CANA) accompagnée d'un dossier comportant les éléments relatifs à la fabrication du tube et à la mise en œuvre.
- un contrôle de la qualité des composants utilisés et de leur mise en œuvre est effectué par des audits sur le site de fabrication dans le cas des produits non certifiés effectués par le CSTB (Direction HES/CANA) et sur des chantiers en cours de réalisation ou terminés effectués par le (Direction HES/CANA).

La vérification est effectuée, en principe, semestriellement pendant les 3 premières années suivant l'admission, puis annuellement. Des dérogations pourront être accordées sur ces conditions en fonction des projets en cours ou des chantiers réalisés.

3. MARQUAGE

3.1. Tubes

Les tubes doivent être marqués d'une manière indélébile, au moins tous les mètres. Ce marquage doit comporter au moins les éléments suivants :

- l'identification du titulaire,
- l'identification de l'usine,
- la matière,
- l'origine de la matière conforme au référentiel de la marque NF 114,
- les dimensions (DN et e),
- la pression nominale,
- l'application eau potable,
- les repères de fabrication permettant la traçabilité de production, (date et N° de lot).

3.2. Installation, par l'intermédiaire d'une plaque signalétique

Cette plaque doit comporter au moins les éléments suivants :

- l'appellation du procédé,
- les repères du chantier permettant la traçabilité totale,
- le numéro de l'Avis Technique,
- le logo QB suivi des deux dernières parties du numéro de certificat.